



Séminaire « légalisation et/ou création de terrains d'aéromodélisme » + Nouvelle loi sur l'aéromodélisme

Chers Présidents, chers membres de comités,

Comme déjà signalé lors de l'assemblée annuelle de l'Aéro, nous avons le plaisir de vous convier à un séminaire traitant du sujet « brulant » mentionné en titre.

Nous pensons que tous les clubs sont, ou vont être, concernés par ce sujet. Ce séminaire est organisé en collaboration étroite avec la FSAM. Il aura lieu

Le samedi 25 février 2023

Grande salle Communale

Route de la Croix d'Or 1

1083 Mézières

Le programme (prévisionnel) est le suivant :

- 09 :00 accueil, café – croissants.
- 09 :30 Début du séminaire, présentation des intervenants.
 - Présentation de cas concrets (Dizy, AircChasseral, Bulle...)
 - Aspects juridiques (Mme. Céline Herrmann-Steiner, avoc.)
 - Débat, questions – réponses.
- 11 :30 Apéritif.
- 12 :00 Repas (offert par l'Aéro).
- 13 :30 Présentation loi sur l'aéromodélisme (OFAC, Mme Amanda Boekholt).
 - Débat, questions – réponses.
- 14 :30 Présentation de la FSAM et des actions entreprises par la FSAM (C. Petitpierre)
- 15 :30 Fin du séminaire

Inscription obligatoire via le site de la FSAM ([LIEN DIRECT FSAM](#)) ou au : 079 210.52.56
LES PRESIDENTS DE CLUBS NON AFFILIES A LA FSAM SONT EGALEMENT BIENVENUS !

Rappel : le repas de midi est offert par l'Aéro
Position de la salle ([Google Maps](#))